

Québec, le 19 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} juin dernier, le député de Granby inscrivait au feuilletton une question demandant de revoir les critères d'attribution des ambulances pour mieux prendre en compte les différentes réalités propres à chaque territoire.

Effectivement, en 1984, l'Arrêté ministériel concernant la détermination des zones de service d'ambulance et du nombre maximal d'ambulances par région et par zone, des normes de subventions aux services d'ambulance, des normes de transport par ambulance entre établissements et des taux du transport par ambulance (chapitre L-0.2, r. 2) utilisaient notamment la démographie comme critère afin d'établir le nombre d'ambulances par territoire.

En décembre 2006, le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, monsieur Philippe Couillard, mettait sur pied le « Comité technique sur le déploiement des services ambulanciers sur le territoire québécois » piloté par monsieur Gilles Gauthier. Ce comité avait deux mandats, dont celui de « Développer un indice composé de priorisation des besoins en ressources ambulancières permettant d'évaluer la demande et l'offre de services et qui est applicable aux différents types de territoires ».

Depuis le dépôt du rapport du comité, la méthode d'évaluation annuelle de l'utilisation des ressources ambulancières a été ajustée. On ne parle plus d'ambulance par territoire, mais bien d'heures de service. La méthode d'évaluation utilisée permet de faire l'adéquation entre les heures de service autorisées et le volume d'activité dans un territoire.

... 2

En fonction des données 2015-2016, le territoire de Granby (zone 16-679-Granby) a un taux d'utilisation de ses ressources (Nombre d'heures d'utilisation clinique / Nombre d'heures de service autorisées) de 37 %, sans augmentation significative du nombre de transports durant l'été. La zone 16-679-Granby comprend notamment les municipalités suivantes : Granby, Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby et Sainte-Cécile-de-Milton.

L'évaluation annuelle de l'utilisation des ressources ambulancières est effectuée dans chacune des régions du Québec. Elle permet de bien analyser les indicateurs et les réalités de chaque zone.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Barrette', with a horizontal line underneath the name.

Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-03462